

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE  
DE 10 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION  
(à temps non complet)  
DGA PROXIMITE – ALVEOLE**

DGA Ressources - Ressources humaines - AL  
N° 2021-D- 376

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-I-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

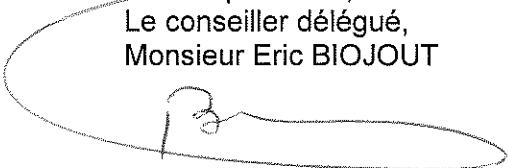
Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'ALVEOLE.

**DECIDE**

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 10 postes d'adjoint d'animation, à temps non complet au sein de la DGA Proximité – ALVEOLE pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 15 décembre 2021.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 26 novembre 2021  
Par délégation,  
Pour le président,  
Le conseiller délégué,  
Monsieur Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 24.12.2021

Publié ou notifié

Le : - 3 JAN. 2022